



Travaux de réaménagement du centre bourg

Note d'information

MAIRIE DE SIZUN

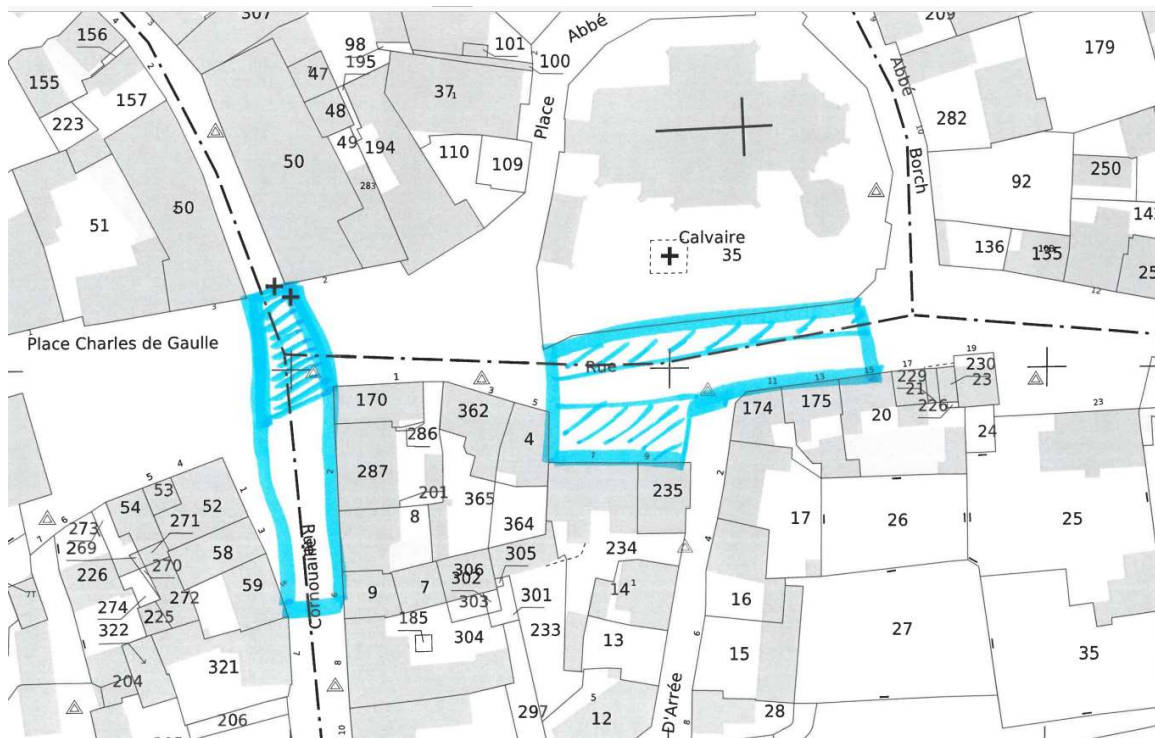
Après une pause pendant les fêtes, les travaux du centre bourg reprennent à partir du 6 janvier 2025.

L'objectif premier est qu'ils se déroulent en toute sécurité pour les intervenants et la population. Une fois cet objectif satisfait, ils sont organisés afin de maintenir une fluidité de circulation acceptable et une vie économique la moins impactée possible.

Pour ce faire la planification adoptée est la suivante :

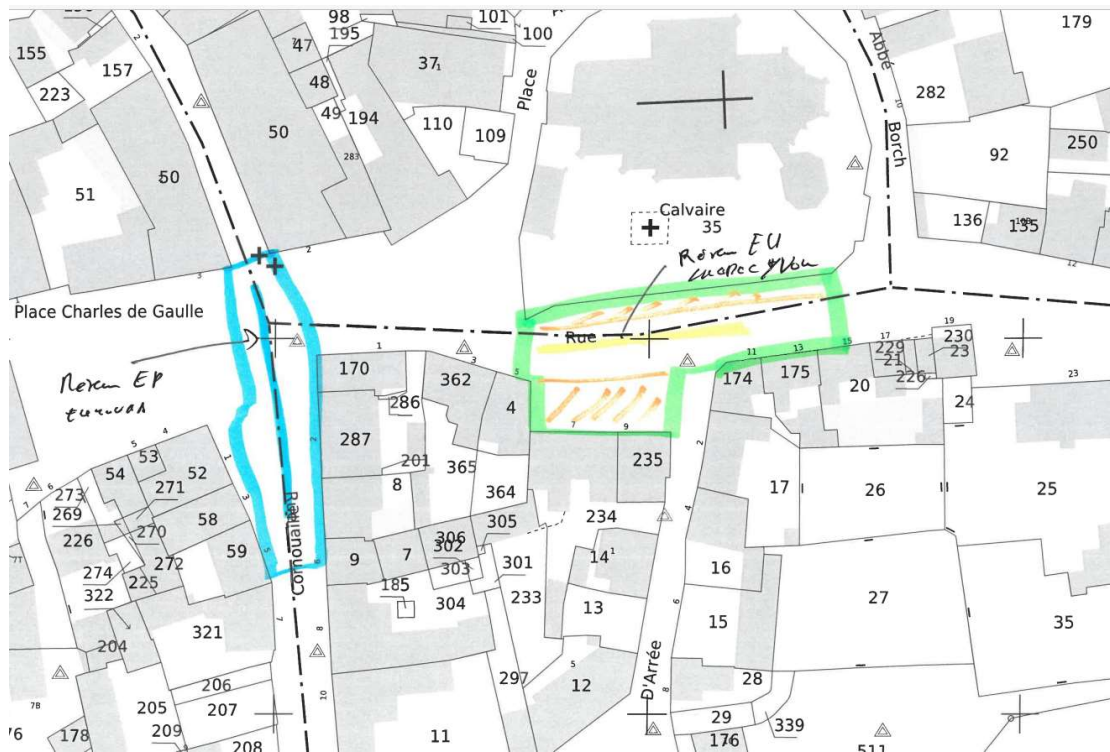
1^{ère} phase, à partir du 6 janvier :

- Démolition du revêtement au carrefour et devant l'enclos (cf zones hachurées en bleu ci-dessous) par l'entreprise Jardin Services
- La circulation des véhicules sera interdite dans ces deux zones
- La circulation piétonne sera sécurisée sur les deux rives rue de Cornouaille et côté Sud sur la rue de l'Argoat
- La circulation à double sens sera autorisée dans la rue des Tilleuls et sur la place de l'Abbé Broc'h



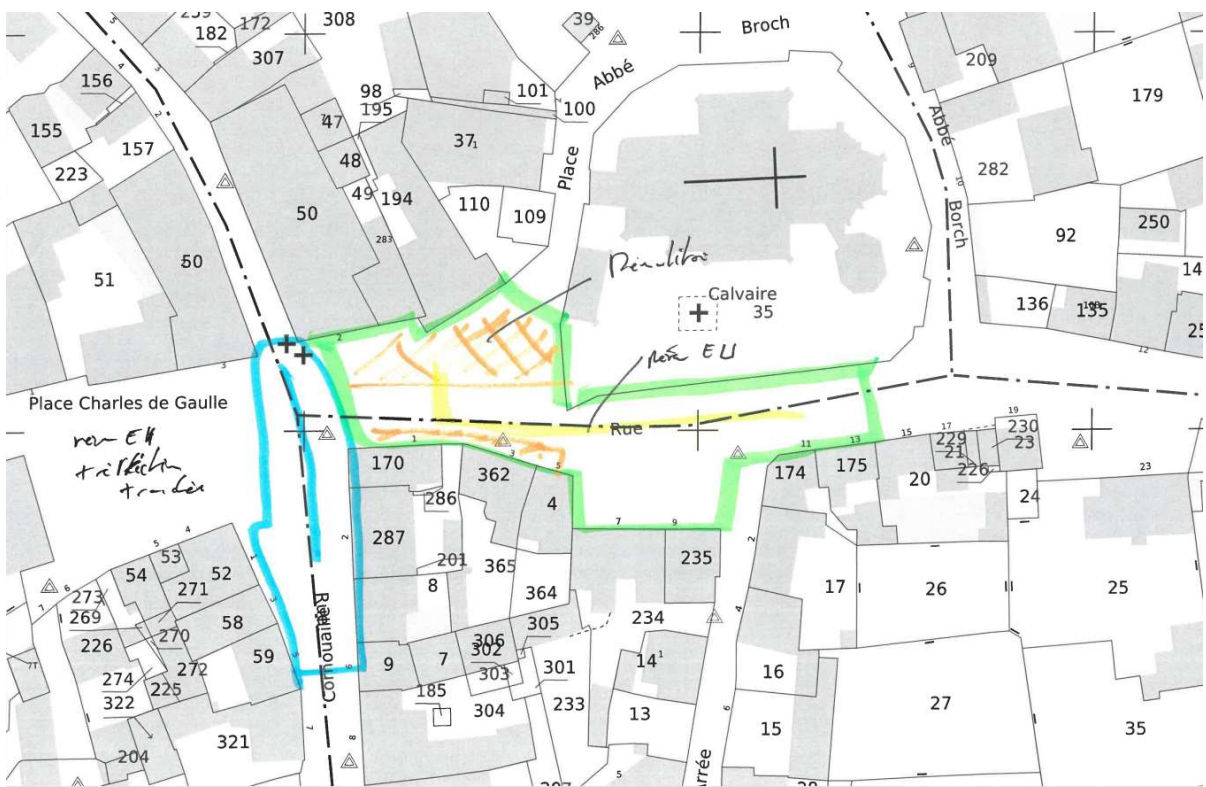
2^{ème} phase, à partir du 13 janvier :

- Réfection du réseau d'eau pluviale rue de Cornouaille par l'entreprise Eurovia (zone hachurée en bleu)
- Réfection du réseau d'eaux usées (MO CCPL) par l'entreprise Lagadec rue de l'Argoat (zone hachurée en vert)
- Poursuite de la démolition du revêtement rue de l'Argoat, devant l'enclos
- La circulation des véhicules sera interdite dans ces deux zones
- La circulation piétonne sera sécurisée sur les deux rives rue de Cornouaille et côté Sud sur la rue de l'Argoat
- La circulation à double sens sera autorisée dans la rue des Tilleuls et sur la place de l'Abbé Broc'h



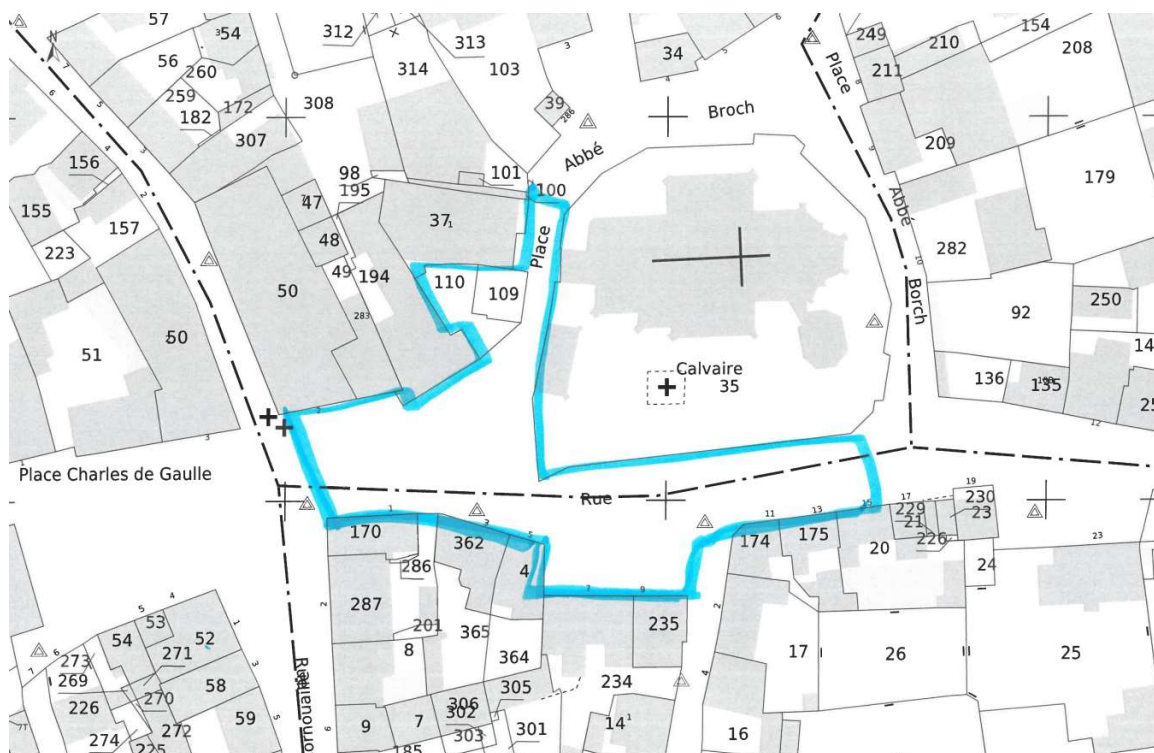
3^{ème} phase, à partir du 20 janvier :

- Poursuite des travaux sur le réseau d'eau pluviale rue de Cornouaille, avec une remise en circulation probable à partir du 25 janvier
- Poursuite de la réfection du réseau d'eaux usées (MO CCPL) par l'entreprise Lagadec rue de l'Argoat
- Démolition des revêtements Pl Abbé Broch (partiellement) et rue de l'Argoat (partie haute)
- La circulation des véhicules sera interdite dans ces deux zones
- La circulation piétonne sera sécurisée côté Sud sur la rue de l'Argoat et côté Nord le long des commerces
- La circulation à double sens sera autorisée dans la rue des Tilleuls



4^{ème} phase à partir du 27 janvier :

- L'emprise du chantier sera matérialisée comme ci-dessous (zone en bleu)
- Rue de l'Argoat et Pl Abbé Broch: Fin du chantier « eaux usées », fin de démolition des revêtement et début de reconstruction
- La circulation des véhicules sera interdite dans la zone
- La circulation piétonne sera sécurisée côté Sud sur la rue de l'Argoat et côté Nord le long des commerces
- La circulation à double sens sera autorisée dans la rue des Tilleuls
- En fonction de l'avancement des chantiers, les circulations piétonnes seront déplacées afin d'assurer en permanence une traversée du bourg et l'accès sécurisé aux commerces
- Des adaptations ponctuelles seront possibles afin de permettre les livraisons dans les commerces impactés ainsi que pour tenir compte des événements qui nécessitent des accès plus fluides



La fin des travaux dans la zone est prévue au plus tard le 11 avril. Des impondérables sont toujours possibles et, le cas échéant, les informations seront mises à jour.

Une signalétique sera mise en place (déviation PL, accessibilité des commerces, info routes barrées, déviations VL, ...).

La vitesse dans le centre bourg sera **limitée à 20km/h**.

Les travaux de finition sur la place Charles De Gaulle et rue de Brest se feront sans impact sur la circulation.